



Le Délégué territorial

RIEU
100
PRESTATION

Dossier suivi par : Christine VEYRAC

Tél. : 05.63.57.14.82

Mail : inao-gaillac@inao.gouv.fr

Le Directeur de l'INAO

à

Monsieur le Préfet de l'Ariège

Préfecture

Bureau des élections et de la police administrative

2 rue de la Préfecture – Préfet Claude Erignac

BP 40087

09007 FOIX CEDEX

Gaillac, le 13 décembre 2013

A l'attention de Mme TARTIE

Objet : ICPE - Demande de renouvellement d'autorisation
d'exploiter une carrière de sables et graviers
Communes de MANSES, TEILHET et TOURTROL

Par courrier en date du 2 décembre dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers sur les communes de MANSES, TEILHET et TOURTROL, déposée par la société Bétons Granulats Occitans.

Les commune de MANSES, TEILHET et TOURTROL sont incluses dans l'aire géographique de production des Indications Géographiques Protégées « Ariège », « Comté Tolosan », « Le pays cathare », « Canard à foie gras de Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne » et « Tomme des Pyrénées ».

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a toutefois pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Délégué Territorial
Laurent FIDELE

INAO - Unité Territoriale Sud-Ouest

SITE DE GAILLAC

32 PLACE JEAN MOUREN

81000 GAILLAC

TÉL : 05 63 57 14 82 - TÉLÉCOPIE : 05 63 57 51 40

www.inao.gouv.fr